

Bolivie : un procès politique contre la présidente de facto ?



Sucre, 3 avril (RHC)- La Secrétaire du Comité des Droits de l'Homme et de l'Égalité de Chances de la Chambre des Députés de la Bolivie pour le Parti Mouvement vers le Socialisme (MAS), Sonia Brito a déclaré que l'on évalue la possibilité de soumettre à un procès politique la présidente de facto, Jeanine Áñez, pour avoir violé le droit à la vie et à la santé de ses concitoyens.

Sonia Brito a ainsi réagi après que le gouvernement de facto ait ratifié sa décision, moyennant le décret 4 200 de maintenir les frontières fermées et de ne pas permettre le retour d'environ 220 Boliviens coincés dans la localité d'Huara, au Chili.

La présidente a affirmé que laisser entrer ces citoyens boliviens serait un danger imminent face à la propagation du Covid-19 dans le territoire national.

Selon ce qu'a déclaré le ministre bolivien de la défense de facto, Luis Fernando López, après une visite à la frontière avec le Chili l'on va blinder le pays en fermant la frontière comme il se doit, à 100% (...) « nous allons protéger la vie de la grande majorité des Boliviens » -a-t-il signalé.

Pour le MAS et pour différentes organisations sociales, ces déclarations vont à l'encontre de la Constitution et elles violent le droit à la vie de 220 citoyens qui se trouvent à la frontière en attendant qu'on leur permette de rentrer dans leur pays.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/218712-bolivie-un-proces-politique-contre-la-presidente-de-facto>



Radio Habana Cuba